Les Classes à Horaires Aménagés offrent à des élèves motivés par les activités artistiques, la possibilité de recevoir en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine des arts, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Ces classes ne s'adressent pas particulièrement à des enfants qui envisageraient une carrière artistique. Cependant, comme pour les sections « traditionnelles », elles nécessitent engagement, travail régulier et assiduité.

L'inscription en C.H.A.M. ou C.H.A.T. s'entend pour une année scolaire complète. C'est donc à l'issue de chaque année que les élèves ont la possibilité de revenir à un enseignement traditionnel.

Bien que l'essentiel des cours ait lieu en temps scolaire, il est à noter qu'exceptionnellement ou de manière régulière certaines disciplines nécessitent d'être dispensées en dehors du temps scolaire.

RENSEIGNEMENTS

- . Monsieur FOUACHE (Coordinateur CHAM) à l'adresse mail : f-fouache@ville-arras.fr ou 06 84 62 68 07
- . Madame DEUSY Service Scolarité du CDR à l'adresse mail : v-deusy@ville-arras.fr ou du lundi au jeudi de 14 h à 18 h au 03 21 71 50 44

PÉRIODES D'INSCRIPTION		
ÉTABLISSEMENT	EN LIGNE	AU CONSERVATOIRE uniquement sur RDV
CHAM INSTRUMENTALE École P.Bert - Collège J.Bodel CHAT Collège M.Curie	Du 28 fév. au 27 mars https://www.arras.fr/fr/mes-loisirs/ culture/le-conservatoire	Du 28 fév. au 26 mars Lundi, mardi, jeudi de 14 h à 18 h 30 Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 Samedi de 9 h à 12 h
CHAM VOCALE École S' Joseph École Voltaire	Du 28 fév. au 30 juin https://www.arras.fr/fr/mes-loisirs/ culture/le-conservatoire	Du 28 fév. au 20 mai et du 13 au 30 juin (hors vacances scolaires) Lundi, mardi, jeudi de 14 h à 18 h 30 Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 Samedis 18 et 25 juin de 9 h à 12 h

Pièces à fournir lors de l'inscription : photo d'identité, attestation d'assurance responsabilité civile. Pour les Arrageois Quotient Familial (ou Taxe d'habitation N-1) : Attestation de niveau si pratique musicale en dehors du CRD d'Arras, dossier scolaire si changement d'établissement (pour les CHAM P.Bert et J.Bodel)- Règlement des droits d'inscription (12 € : chèque à l'ordre de la régie du Conservatoire – numéraire).

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Musique - Danse - Art-Dramatique 2 rue de la Douizième tél. : 03 21 71 50 44 conservatoire@ville-arras fr





2022 > 2023 Écoles élémentaires et collèges





Classes à Horaires Aménagés Musique, instruments et voix

Les classes musicales instrumentales

Il convient, en premier lieu, de s'inscrire au Conservatoire avant d'engager toute démarche auprès de l'école ou du collège (inscription en ligne sur arras,fr ou au service scolarité du conservatoire sur RDV).

École primaire du CE1 au CM2

Modalités d'inscription

Inscription

Mairie d'Arras - Direction de l'Éducation Place Guy Mollet

2. Admission

École Paul Bert

4, place Quincaille - 62000 ARRAS

Tél: 03 21 71 49 52

Mail: ce.0620462r@ac-lille.fr

Collège de la 6° à la 3°

Modalités d'inscription

- 1. Direction de l'école actuelle de l'enfant
- 2. Collège Jehan Bodel

Rue Artistide Briand - BP 65 - 62030 Arras Cedex

Tél: 03 21 71 46 46

Mail: ce.0622083c@ac-lille.fr

Important au collège : par prudence, il est conseillé aux parents d'inscrire parallèlement leur enfant dans l'établissement scolaire de leur secteur.

CHOIX INSTRUMENTAL

Alto, Violon, Violoncelle, Clarinette, Clavecin, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Guitare, Percussions, Piano, Trompette*, Trombone*, Tuba*.

* À partir du collège

ADMISSIBILITÉ

- . Candidats déià élèves du C.R.D. d'Arras, après étude du dossier.
- . Candidats extérieurs au C.R.D. d'Arras, après étude du dossier, les candidats seront convoqués pour des tests et un entretien de motivation (fournir obligatoirement le dossier scolaire ainsi que les attestations de niveau musical).

Les admissions sont limitées au nombre de places disponibles et sont confirmées par l'Éducation Nationale.

Les classes musicales vocales

Il convient, en premier lieu, de s'inscrire au Conservatoire avant d'engager toute démarche auprès de l'école (inscription en ligne sur arras, frou au service scolarité du conservatoire sur RDV).

À l'école Voltaire du CE2 au CM2

Modalités d'inscription

1. Inscription

Mairie d'Arras - Direction de l'Éducation Place Guy Mollet

2. Admission

École Voltaire

4, rue Voltaire - 62000 ARRAS

Tél: 03 21 71 61 42

Mail: ce.0620448a@ac-lille.fr

À l'école S[†] Joseph du CE2 au CM2

Modalités d'inscription et d'admission

École S^t Joseph

26 rue des Louez-Dieu - 62000 Arras

Tél: 03 21 50 18 41

Mail: ecolestjoarras@saintjo.fr

ADMISSIBILITÉ

- . Candidats déjà élèves du C.R.D. d'Arras, après étude du dossier.
- . Candidats extérieurs au C.R.D. d'Arras, après étude du dossier.

Les admissions sont limitées au nombre de places disponibles et prononcées d'un commun accord entre les établissements.

Classes à Horaires Aménagés Théâtre

Il convient, en premier lieu, de s'inscrire au Conservatoire avant d'engager toute démarche auprès du collège (inscription en ligne sur arras.fr ou au service scolarité du conservatoire sur RDV).

Collège de la 6° à la 3°

Modalités d'inscription

- 1. Direction de l'école actuelle de l'enfant
- 2. Collège Marie Curie

62 rue de Saint Quentin - 62000 ARRAS

Tél: 03 21 73 16 49

Important : par prudence, il est conseillé aux parents d'inscrire prallèlement leur enfant dans l'établissement scolaire de leur secteur.

ADMISSIBILITÉ

- . Candidats déjà élèves du C.R.D. d'Arras, après étude du dossier.
- . Candidats extérieurs au C.R.D. d'Arras, après étude du dossier, les candidats seront convoqués pour des tests et un entretien de motivation.

Les admissions sont limitées au nombre de places disponibles et sont confirmées par l'Éducation Nationale.

Réunion d'information

Mercredi 2 mars à 18 h 30

Au conservatoire

Test d'admissibilité et/ou Entretien

Classes musicales instrumentales et classes théâtrales

Samedi 2 avril au C.R.D sur convocation

Résultats d'admission à partir du 27 juin

Tarifs

L'admission dans ces classes est soumise au paiement du droit d'inscription au Conservatoire, défini par délibération du conseil municipal d'Arras (non remboursable). À ce droit s'ajoutent les frais de scolarité définis en fonction du niveau de l'élève.